

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 10 DECEMBRE 2020**

Le dix décembre deux mil vingt à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Labergement-Sainte-Marie s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Ludovic MIROUDOT.

**Etaient présents** : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Monsieur Patrick THOMET, Madame Sophie VOEGTLIN-LAMBERT, Monsieur Régis ROBBE, Madame Pascale FOULLE, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Madame Christiane FERRÉ, Monsieur Philippe TOURNIER, Madame Gaëlle SIMON, Monsieur Mickaël MARGUIER, Monsieur Bruno SERENA , Madame Marie-Hélène TRIMAILLE, Monsieur Daniel PASQUIER.

**Etaient absents excusés** : Madame Jacqueline DREZET qui a donné procuration à Madame Marie-Hélène TRIMAILLE

**Secrétaire de séance** : Madame Pascale FOULLE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir :

- Résiliation amiable anticipée du bail commercial du local occupé par « La poste ».
- Ratio d'avancement des agents

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 novembre 2020 avec la demande de modification de Monsieur Daniel PASQUIER ; à savoir : point 6A : « Le montant des frais de fonctionnement représentent 40 % du montant des aides versées et 11 % des sommes versées sont reversés dans le Haut Doubs »

### **01°)- Compte Epargne Temps**

Monsieur le Maire détaille le projet de modalités du CET, qui après consultation du Comité Technique Paritaire a reçu un avis favorable et propose à l'assemblée délibérante de fixer comme suit les modalités d'application locales du compte épargne temps prévu au bénéfice des agents territoriaux.

#### **Alimentation du C.E.T.**

- Report de congés annuels + jours de fractionnement dans la limite de 5 jours par an
- jours RTT (récupération du temps de travail) ;
- tout repos compensateur : heures supplémentaires, heures complémentaires, à concurrence de 5 jours par an sachant qu'un jour épargné au titre des repos compensateurs correspond à 7 heures effectives.

**Compensation** : Les jours épargnés peuvent être indemnisés forfaitairement, ou versés au titre de la R.A.F.P. (pour les fonctionnaires relevant des régimes spéciaux).

Ces options sont ouvertes pour les jours inscrits au compte épargne temps au-delà de 15 jours.

#### **Convention financière en cas d'arrivée ou de départ d'un agent en possession du C.E.T. :**

L'autorité territoriale est autorisée à fixer, par convention signée entre les 2 employeurs, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent dans la limite de dix jours.

- d'adopter la proposition du Maire
- qu'elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

- Qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles d'utilisation en congés, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **02°)- Bail de location d'un garage**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un local type « garage-hangar » attenant à l'Auberge de la Boissaude est mis à disposition afin d'y entreposer le matériel et stationner les engins en lien avec l'activité de la zone nordique. Il précise qu'il est nécessaire d'établir un bail de location avec la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD) afin de formaliser cette mise à disposition. Il propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention avec la CCLMHD.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré décide :

- Le local type « garage-hangar » attenant à l'Auberge de la Boissaude sera mis à disposition de la CCLMHD à titre gracieux pour une année à compter de sa signature. Elle sera tenue de le garantir auprès de son assurance.

- autorise la maire à signer le bail.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **03°)- Renouvellement de location de l'aire de Camping-cars**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée Madame du courrier de madame Magali BRUEZ, gérante du camping du Lac qui a sollicité la reconduction de la location de l'aire de camping-cars pour 2021. Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la période du 01 mai au 30 septembre 2021 au tarif de 200 € par mois.

Adopté à l'unanimité des membres présents

#### **04°)- Convention de mise à disposition du service « Déclaloc »**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Comité Doubs Tourisme souhaite mettre gratuitement à la disposition des communes et de l'intercommunalité un outil de dématérialisation nommé DECLALOC. Cet outil permettra aux communes de mettre en place une procédure de déclaration des locations de meublés de tourisme et chambres d'hôtes par le biais de ce télé service.

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs a acté ce principe. Il y a lieu d'entériner la convention liant la CCLMHD et la Commune.

, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité des membres présents

#### **05°)- Règlement du Cimetière : Additif au règlement (cavernes)**

Ce point est ajourné et fera l'objet d'une prochaine séance.

#### **06°)- Décision modificative sur Budget Cimetière**

Pour permettre le règlement des factures en lien avec le Budget Cimetière, il y a lieu d'effectuer une décision modificative. Monsieur le Maire liste les factures à régler ; à savoir :

- SARL MARBRERIE GAUTHIER : 2 048,00 € T.T.C.
- SARL ROUSSELET Père & fils : 900,00 € T.T.C.
- GEDIMAT : 830,38 € T.T.C.

Il est proposé d'inscrire des ouvertures de crédits au :

D 605 : 4 500,00 € R 701 : 4 500,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents

**07a°)- Demande d'achat de terrain de Monsieur Olivier DROZ-VINCENT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur Olivier DROZ-VINCENT qui sollicite l'acquisition d'une bande de terrain communal cadastrée Section AB n° 319 d'une contenance de 1 a 62 ca sise devant sa propriété, et ce pour sécuriser l'accès à sa propriété.

Monsieur Daniel Pasquier précise qu'il avait été envisagé lors de l'ébauche de l'aménagement de la traversée du village, que la piste cyclable intégrée au projet de voies douces pouvait emprunter ce tracé.

Monsieur le Maire précise qu'après s'être rendu sur place le terrain concerné présente une forte déclivité.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré donne son accord de principe et autorise le maire à faire borner la parcelle en vue de sa cession.

Adopté à l'unanimité des membres présents

**07b°)- Demande d'achat de terrain GAEC MARTIN DE LA CROIX**

Lors de la dernière séance de Conseil Municipal, il a été discuté de la demande d'achat de terrain émanant du GAEC MARTIN DE LA CROIX pour les parcelles cadastrées Section ZB n° 115 et ZB n° 116 (tout ou partie).

Monsieur le Maire et Monsieur Patrick THOMET se sont rendus sur place.

Monsieur Daniel PASQUIER demande à être convié lors de la prochaine visite sur le terrain et demande à ce que soit instaurée la clause de zone non aedificandi sur une partie de la surface cédée. Il précise qu'on ne peut présager de l'évolution de la structure agricole dans le temps et qu'il faut mieux prévoir un projet de construction futur.

Monsieur Thomet précise qu'un document d'arpentage sera établi mais que la citerne existante est actuellement édifiée sur l'assiette de terrain proposée à la vente.

Monsieur le Maire précise que ces questions seront étudiées avec le géomètre. Il propose de céder le terrain au tarif de 12 € le m<sup>2</sup>, frais de bornage et d'acquisition à la charge de l'acquéreur.

La décision sera entérinée dès que le PV de mesurage sera établi.

Adopté à l'unanimité des membres présents

**08°)- Covid-19 : Demande du Cellier du Lac (reconsidération de son loyer)**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier émanant du Le Cellier du Lac et de l'Auto-école Sainte Marie, qui attire notre attention sur les difficultés financières de leurs entreprises suite à la crise sanitaire qui sévit et aux confinements successifs. Ils sollicitent une reconsidération de leur loyer qui s'élèvent à Cellier du Lac : 656.21 €, Auto-école Sainte Marie : 410 €.

Monsieur Daniel Pasquier précise que la commune verse déjà au titre du FNGIR une contribution de solidarité qui correspond à 25 % de la fiscalité annuelle levée par la commune. Et que les commerces ont déjà bénéficié des aides gouvernementales.

Il est proposé de concéder une remise de 50 % du montant des loyers pour les baux commerciaux qui lient la commune.

Le Conseil Municipal, à l'exception de Monsieur Patrick THOMET qui ne participe ni au débat, ni au vote, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, par soucis d'équité, accepte de dégrever 50 % des loyers pour les commerçants liés par un bail commercial à la commune, soit :

Cellier du Lac : 328.60 €

Auto-école Sainte Marie : 205 e

Restaurant La Boissaude : 307.70 €

Résultat du vote : 14 voix « pour »

**09°) Ratio d'avancement de grade**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit «ratio promu -promouvables», est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré décide d'adopter les ratios suivants :

- Adjoint administratif principal 1ere classe : 100 %
- Adjoint technique principal 1ere classe : 100 %

Adopté à l'unanimité des membres présents

#### **09°) Bâtiment « La poste » : Résiliation anticipée**

Le maire informe le conseil qu'une demande de résiliation amiable anticipée du bail commercial pour les locaux du bureau de poste a été demandée.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, accepte la résiliation amiable anticipée du bail commercial avec les services de la poste au 31/12/2020.

Adopté à l'unanimité des membres présents

#### **10°) Recrutement temporaire d'un saisonnier pour la période hivernale 2020 – 2021**

Monsieur le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent saisonnier pour pallier la vacance de poste d'adjoint technique et attendu que seul un des agents techniques est titulaire d'un CACES lui permettant de conduire les tracteurs de la commune. Il propose la candidature de Monsieur Remi DUBOIS qui correspond au profil du poste pour la période du 15 décembre 2020 au 31 janvier 2021

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré accepte cette candidature.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Parallèlement, le conseil propose que les agents non titulaires des CACES puissent être formés.

Monsieur Daniel PASQUIER propose de solliciter les autres collectivités afin de mutualiser la formation.

#### **Questions et informations diverses**

- Information application voisins vigilants : Régis ROBBE précise que l'application en question se nomme ILLWAP.
- Enquête périscolaire : Monsieur le maire informe le conseil qu'une enquête a été diligentée par L'ADMR concernant les besoins d'ouverture notamment le mercredi. Seul 14 familles ont répondu et 2 familles sont intéressées.  
Il semble que la distribution n'ait pas été faite à toutes les familles. Le conseil décide qu'une nouvelle enquête sera proposée en 2021.
- Monsieur Figard sollicite la commune pour un local lui permettant d'établir son activité de boissellerie. Il propose l'édification d'un chalet en madriers sur le parking de la maison de la réserve. Le conseil municipal propose de transmettre le courrier à la communauté de communes qui est compétente.
- Les colis de fin d'année pour les aînés ont été distribués par l'équipe municipale.

**Séance levée à 21 H 30**

La Secrétaire de séance,

Pascale FOULLE



LE MAIRE,

Ludovic MIROUDOT

